



Compte-rendu

Réunion de Comité Directeur du jeudi 11 avril 2024 en visio

Assistent à la réunion : Henri FONTAINE, Dominique DERVILLIER, Mahdia BENHAMLA, Flore ATTYASSE, Frédéric ARNAUD, Samuel IDMONT, Pierre DEBAST, Julie ABEL, Guilène FAUBOURG, Thierry GOUPIL

Ordre du jour :

- L'assemblée Générale de la FFN
- Courrier
- Questions diverses

Le CODIR débute à 18h10

- Compte-rendu de l'AG du CROS par Henri
- Demande de la FFN de communiquer la date de L'AGE de la ligue avant le 15 avril.

Proposition de l'AGE le 08 novembre 2024

Le CODIR valide

Mahdia souligne la mise en place de la CSOE pour l'élection (minima 2 personnes)

Thierry GOUPIL lit les conditions pour la mise en place de la CSOE, les membres de la ligue ne peuvent pas être candidat. Faut-il lancer un appel à candidature auprès des clubs ?

Le CODIR proposerait Caroline (RAF) et 2 autres personnes licenciées.

Mahdia BENHAMLA propose de demander aux 3 membres de la commission de discipline.

L'ETR : regroupement benjamins

Le CODIR valide la proposition du regroupement benjamins au mois de mai en revanche ils demande à l'ETR de programmer une action pour les avenir et séniors au 2ème trimestre.

-Courrier du CNP (voir annexe 1)

L'indemnisation des entraineurs est prévue dans le budget.

-Courrier Oresse (voir annexe 2)

Emploi sport :

Suite à la mauvaise interprétation de la réunion de bureau par Henri faite à Franck.

Franck a annulé le rendez-vous avec la Drajes pour la démarche de subvention.

Les membres se demandent s'il ne faut pas attendre le prochain mandat pour la concrétisation de ce recrutement.

Questions diverses :

-Meeting de l'Océan Indien

Plaquette MOI à la demande de Julie Abel, Cindy a établi une plaquette MOI pour démarcher les nageurs aux Championnats de France.

Il faudrait créer une commission meeting 2024.

Pierre DEBAST demande de démarcher les hôtels de St-Denis pour les clubs réunionnais qui participeront au meeting pendant 3 jours.

La ligue démarchera des hôtels.

Abstention de Thierry GOUPIL pour la création de la commission car le MOI est trop proche du meeting de l'ASEC.

Julie ABEL réplique que les nageurs ciblés ne sont pas les mêmes.

L'organisateur de la compétition est la ligue avec comme club support le NSDR.

-Demande du NSDR

Il souhaite participer à la compétition du 4 mai 2024 à la possession car il n'y a pas de club organisateur dans la zone Nord/Est.

Rappel qu'il n'y a que 4 couloirs à la piscine de la possession.

Par le passé, la ligue a déjà refusé certains clubs le changement de zone. Le CODIR reste sur sa position.

Thierry GOUPIL demande s'il n'est pas possible de reporter cette compétition.

Cela dépend de l'ETR.

-Information de la Jeanne concernant le championnat hiver avenir du 15 juin.

Ils attendent une confirmation de la mairie du Port qui ne pourrait pas mettre la piscine à disposition.

Il faudrait trouver une autre solution en cas de retour négatif.

Peut-être que la Jeanne pourrait prendre sur ses propres créneaux vu qu'il n'y a qu'une réunion.

-Incident lors de la compétition au Tampon

Mahdia BENHAMLIA évoque les faits suite au mail du CNSP sur les mesures prises concernant l'accès aux vestiaires.

Mahdia BENHAMLIA étant hors département au moment des faits et venant juste d'apprendre cet incident est navrée de l'absence de réaction du CODIR.

Julie ABEL, est-ce que la ligue a été informée officiellement de cet incident ?

La ligue n'a reçu aucune information écrite à ce sujet.

Pierre DEBAST demande d'envoyer un courrier aux clubs organisateur de s'assurer avec leur commune qu'il y ai un minimum de personnel communal présent sur site.

Il faudrait faire une prévention et préconisation pour la sécurité au niveau des vestiaires lors de compétitions.

Julie ABEL contactera Mme BERTHET de la FFN qui est référente des violences.

Les membres demandent de rajouter dans le dernier PV l'incident signalé.

Président

Henri FONTAINE

Secrétaire de séance

Cindy PITCHECANIN

Annexe 1

Sujet :Stage Benjamin fin mai 2024

Date :Wed, 10 Apr 2024 09:01:45 +0400

De :Frédéric PILLORE <f.pillore@orange.fr>

Pour :crnreunion@orange.fr

Copie à :Magali Langlade <magali.rlanglade@gmail.com>

À M. le Président de la Ligue Réunionnaise de Natation

M. Le Président,

Nous avons été informé par notre entraîneur, qu'elle avait été contactée pour participer à l'encadrement d'un stage de cohésion des compétiteurs benjamins du département les 17, 18 et 19 mai prochain à l'initiative de la Ligue Réunionnaise de Natation. Cette initiative est positive et la participation du CNP et de son entraîneur féminine un signal fort pour conforter la dynamique de notre discipline et du CNP dans l'Est de la Réunion.

Nous restons dans l'attente d'une confirmation de la part de la ligue ou de l'organisateur afin de confirmer la mise à disposition de notre entraîneur et la sélection éventuelle de nageurs du club. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur les délais d'information nécessaires pour les participants (entraîneur, nageurs), mais également pour permettre au club d'adapter son planning d'activités. À cet égard nous sollicitons une participation financière de la ligue afin de compenser les vacations que nous devons mettre en place pour les activités du 17 et 18 mai 2024 encadrées par notre entraîneur qui serait mobilisée sur le stage.

Je vous remercie de nous faire savoir en retour les modalités de mise en place de cette compensation.

Sportivement

Annexe 2



Maison Régionale des Sports
18 route Philibert TSIRANANA – 97490 SAINTE CLOTILDE
Tél : 02 62 21 48 59 - E-mail : oresse0644@orange.fr
Site Internet : <https://oresse.re/>

Aux Adhérents

N/Réf. : JPN/DL/19/24
Objet : traitement
Des billets

Sainte Clotilde, le 02 avril 2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, déjà, lors de nos Assemblées Générales, nos conseils comptables ont attiré notre attention sur la situation financière de l'office.

Au fil des années, l'ORESSE a dû procéder au licenciement de certains de ses salariés, passant de 6 en 2012 à 2 salariés en 2020, pour réduire ses charges de fonctionnement.

La multitude des dispositifs à la mobilité sportive et l'insuffisance, voire l'absence, de subventions allouées au fonctionnement de l'ORESSE, ont contribué à la dégradation de la situation financière.

En conséquence, nous avons le regret de vous informer que, devant les difficultés financières actuelles de l'ORESSE, le Conseil d'Administration réuni le jeudi 28 mars 2024 a décidé de ne plus traiter, jusqu'à nouvel ordre, les demandes de déplacements aériens dont les départs auront lieu à compter du 1^{er} juin 2024.

Comptant sur votre compréhension et votre solidarité, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

Jean-Paul NANGUET



